



Paris, le 28 juin 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Face à la menace qui pèse sur les biocarburants, la FNSEA et le SER lancent un cri d'alarme auprès des politiques français et européens.

Le projet de révision de la Directive sur les énergies renouvelables (RED II) du 30 novembre 2016 de la Commission européenne et le rapport de la Commission ENVI du Parlement européen suscitent l'inquiétude de la FNSEA et du Syndicat des énergies renouvelables (SER). En effet, si les propositions de révision étaient adoptées en l'état, les filières agricoles et industrielles françaises des biocarburants, qui ont massivement investi sous l'impulsion des agriculteurs, seraient gravement menacées.

C'est pourquoi, la FNSEA et le SER demandent au Gouvernement et aux parlementaires européens de porter, dans le cadre des négociations européennes, plusieurs demandes de modifications à ces propositions en cours d'examen.

Tandis que la Commission propose un nouvel objectif d'au moins 27% d'énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie de l'Union Européenne d'ici 2030, les projets de textes suppriment l'objectif d'énergies renouvelables au sein du secteur des transports. Il n'est pas acceptable que ce secteur, responsable du quart des émissions des gaz à effet de serre de l'Union Européenne, ne soit plus visé spécifiquement par un objectif ambitieux d'utilisation d'énergies renouvelables.

La FNSEA et le SER demandent un objectif spécifique de 15% dans le secteur des transports pour 2030, comme c'est le cas dans la loi française (LTECV). Cet objectif est nécessaire, car la part des énergies renouvelables dans le secteur reste encore marginale.

De plus, la Commission Européenne impose une diminution progressive de la part des biocarburants de première génération (G1) sous un plafond de 3,8% maximum en 2030. La FNSEA et le SER sont opposés à cette diminution. Maintenir ce plafond à 7% est indispensable pour préserver les 2 Milliards d'euros d'investissements réalisés en France dans la G1 et conserver les 30 000 emplois industriels et agricoles attachés à ces investissements.

La suppression de la G1 compromettrait le développement des biocarburants G2, qui sont attendus, au mieux, à partir de 2025-2030, selon les recherches et investissements existants.

« Même en tenant compte du développement des véhicules électriques, les carburants liquides utilisés dans des moteurs thermiques resteront l'énergie dominante dans les transports en 2030 : les

biocarburants G1 sont donc le seul moyen immédiatement disponible de décarbonner ce secteur », rappelle Jean-Louis BAL, Président du SER.

C'est pourquoi, **la FNSEA et le SER demandent un maintien au niveau européen du plafond de 7% de biocarburants de première génération** dans un objectif global de 15%. Les deux organisations proposent même que chaque Etat ait la possibilité d'aller au-delà pour les biocarburants de première génération dont les co-produits sont riches en protéines végétales et en cellulose.

« Les biocarburants de première génération sont issus d'une agriculture innovante, qui produit plus et mieux, dans le cadre de politiques agricoles européenne et française qui prennent en compte la protection des sols, la biodiversité, les enjeux agronomiques et environnementaux. Leurs coproduits riches en protéines végétales et en cellulose contribuent à la sécurité alimentaire et à la fourniture des protéines pour l'élevage réduisant la dépendance au soja importé en France à 41% aujourd'hui contre 71% en 1980. Cette filière constitue donc un secteur important du monde agricole. Autoriser les Etats membres à aller au-delà de 7% permettra de préserver les volumes de G1 malgré la baisse prévue de la consommation d'énergie dans les transports, » déclare Christiane LAMBERT, Présidente de la FNSEA.

Contacts presse

FNSEA : Marion FOURNIER – marion.fournier@fnsea.fr - 07 60 29 56 17

SER : Françoise JOUET - francoise.jouet@enr.fr - 06 45 33 57 47